



HAL
open science

Pour une approche pragmatique des "statistiques ethniques"

Sylvain Brouard, Vincent Tiberj

► **To cite this version:**

Sylvain Brouard, Vincent Tiberj. Pour une approche pragmatique des "statistiques ethniques". 2009, pp.7. halshs-00512430

HAL Id: halshs-00512430

<https://shs.hal.science/halshs-00512430>

Submitted on 6 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour une approche pragmatique des « statistiques ethniques »

Sylvain BROUARD, Sciences Po Bordeaux, SPIRIT
Vincent TIBERJ, Sciences Po, CEE

Le débat français sur la question des « statistiques ethniques » est trop souvent animé par des controverses de principe et des procès d'intentions au détriment d'une approche pragmatique. A notre sens, ce débat marque une forme de dualisation entre d'une part le monde abstrait d'une république où les idéaux qu'elle défend s'imposeraient d'eux-mêmes et d'autre part le monde réel des discriminations au quotidien. Ce n'est pas parce que la constitution reconnaît l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur religion, leur « race » ou leur opinion, que la société française les traite de manière égale ou que celle-ci ne doit pas chercher à connaître sa diversité religieuse, ethnique ou politique ainsi que les discriminations que cette diversité suscite.

Éléments de définition

La définition même des statistiques « ethniques » ou « ethno- raciales » est particulièrement mouvante du fait même du caractère polymorphe du fait social qualifiée d' « ethnique ». En effet, les indicateurs d'ethnicité mêlent en général (voir ultérieurement l'exemple américain) l'origine nationale de la famille (origine algérienne, chinoise...), l'appartenance ethnique de la famille (kabyle, Karen...), diverses caractéristiques phénotypiques dont ce qui est usuellement appelé « race » (noir, blanc, maghrébin, asiatique...). Par là même, les statistiques « ethniques » ne sont pas des catégories de type essentialiste ou primordialiste mais seulement des indicateurs parmi d'autres de la diversité d'une société sur une dimension particulière, à un moment donné dont certaines modalités peuvent être (ou non) pertinentes dans la compréhension de certains phénomènes collectifs comme les discriminations. Elles sont en outre fondamentalement des indicateurs subjectifs quelles qu'en soient les modalités : comment je me perçois (égotropique) ou comment je pense que les autres me perçoivent (sociotropique). Les statistiques « ethniques » se distinguent donc, de ce point de vue, des indicateurs objectifs relatifs à l'histoire migratoire ou à l'origine nationale.

Pour certains des opposants aux mesures ethno- raciales, « les statistiques ethno- raciales suggèrent homogénéité là où il y a diversité et mettent des frontières là où il y a continuité. Elles stimulent donc les affrontements communautaires : il s'agit de marquer sa différence et non sa ressemblance¹ ». Au-delà du fait qu'hélas, l'absence de « statistiques ethno- raciales » n'a pas empêché l'existence de tensions « ethno- raciales » en France, l'existence de tels indicateurs permet de mettre en évidence l'hétérogénéité et les clivages existant au sein d'un même groupe et pas seulement de les postuler ou de les affirmer. Les indicateurs d'appartenance religieuse ont permis depuis longtemps de souligner la diversité des catholiques français mais également plus récemment celle des musulmans français². Une véritable démarche scientifique peut alors être mise en œuvre pour comprendre les clivages internes et leurs effets, en utilisant une large palette de facteurs explicatifs. Mais les indicateurs d'ethnicité permettent en outre de mettre en lumière les similarités entre les groupes et les logiques qui les transcendent³. Bien évidemment, les indicateurs d'ethnicité peuvent aussi révéler des différences dont certaines seront normativement considérées comme problématiques. Cependant, l'existence même de données empiriques permet de pondérer, de circonscrire, de contextualiser et d'expliquer ces problèmes, s'ils existent. En outre, refuser les statistiques ethniques par crainte de ce qu'elles pourraient révéler de négatif constitue, à notre sens, le comble de l'intériorisation des préjugés ethno- raciaux.

¹ Voir Jean-François Amadiou, *Le Snesup*, n°554, avril 2007.

² Sylvain Brouard & Vincent Tiberj, « Is the "Muslim question" a religious problem in Western democracies? Diversity and polarization among French Muslims », Annual Meeting of the American Political Science Association, August 28-31, 2008.

³ Sylvain Brouard & Vincent Tiberj, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens issus de l'immigration africaine et turque*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2005.

Sur ces bases, est-il possible de mesurer l'ethnicité ou l'assignation ethno-raciale ? Et est-ce utile, notamment pour étudier les discriminations ?

Peut-on mesurer ?

En 2008, dans le cadre de la seconde vague de l'enquête « Rapport au politique des Français issus de l'immigration » (RAPFI), nous avons expérimenté une mesure de l'ethnicité auprès d'un échantillon représentatif des Français d'origine maghrébine, Africaine et turque. Dans la suite de cette note, nous allons brièvement rendre compte de cette recherche.

Pour ce faire, nous avons délibérément choisi de ne pas suivre une conception finie et exclusive des identités. L'identité est trop souvent conçue comme un stock : si l'individu est plus « quelque chose », un attachement particulariste, par exemple, il est moins « autre chose », un attachement à la communauté nationale. Le *Pew global attitude project* dans une de ses enquêtes fournit un exemple symptomatique de cette conception finie et exclusive des identités notamment dans une question qui présentait l'alternative suivante aux répondants : « Vous considérez vous d'abord comme un citoyen Français ou comme un musulman ? » (sans possibilité de répondre autant l'un que l'autre par exemple). Est ainsi créé un conflit d'identité par une simple formulation de question. Il est compréhensible que de telles dérives suscitent une certaine méfiance. Cependant, celles-ci sont bien évidemment évitables. On a déjà montré ailleurs⁴ que les identités sont loin de s'opposer. Au contraire, elles tendent à se renforcer et elles s'articulent. Il n'y a donc pas de raison de considérer a priori que se reconnaître dans des catégories ethno-raciales soit exclusif et systématiquement dommageable par exemple à la fabrique du lien national. Par conséquent, la mesure de la diversité en particulier ethno-raciale ne doit pas exclure la possibilité d'identités multiples. En outre, un individu peut parfaitement ne pas se sentir « noir » ou « maghrébin » mais être tout de même perçu comme tel dans sa vie quotidienne. Ainsi, il faut garder à l'esprit que les catégories ethno-raciales peuvent être le produit direct de la société et de ses préjugés plutôt que du ressenti des individus auxquels ces catégories sont assignées. Cette dimension sociotropique nous paraît à la fois essentielle et intrinsèquement complémentaire avec la dimension égotropique.

. Notre mode d'interrogation a d'abord porté sur l'assignation ethno-raciale. A partir de la question suivante : « Dans la vie quotidienne, les gens ont tendance à classer les autres dans des catégories (*par exemple blanc, noir, maghrébin, etc.*). Comment pensez-vous que les gens vous voient ? ». Nous avons donc utilisé une question ouverte sans imposer une classification aux répondants et en laissant plusieurs réponses possibles. En effet, définir un référentiel ethno-racial figé et exhaustif n'est ni chose aisée, ni chose réaliste en France aujourd'hui. D'ailleurs, aux Etats-Unis dont la tradition dans ce domaine est longue, le recensement laisse désormais une grande latitude aux personnes interrogées comme le montre la figure 1 : possibilité de choisir plusieurs « races »⁵ —, voire d'en ajouter qui manquerait à la liste. Plusieurs expérimentations de grande ampleur seraient indispensables en France avant de stabiliser des catégories ethniques utilisables dans une question fermée.

La question que nous avons utilisé avait été préalablement pensée dans le cadre des discussions autour de l'enquête Trajectoires et Origines. Supprimée dans la version définitive de l'enquête, nous avons choisi de lui faire justice en la testant. Bien que la question cadre une dimension ethno-raciale, nous avons également évité d'imposer le référentiel ethno-racial. Si l'individu n'a pas le sentiment de subir une assignation ethno-raciale, il n'est pas contraint artificiellement d'en déclarer une. En outre, si l'assignation relève d'abord d'une autre logique, les individus peuvent l'exprimer. Ces deux possibilités ont d'ailleurs été largement utilisées par les répondants⁶ (voir tableau 1).

⁴ Brouard et Tiberj, *Français comme les autres ?*, Paris, Presses de Sciences po, 2005, « Divided They Really Stand? The France Plurielle Case », APSA-CP, vol 20, n°1, 2009

⁵ Peut-on d'ailleurs réellement parler de races quand certaines des catégories sont en fait des nationalités ?

⁶ Dans un second temps, nous avons demandé si et comment l'individu se reconnaissait dans la catégorie à laquelle il avait le sentiment d'être assigné. La dimension égotropique est ainsi abordé en interaction explicite avec la dimension sociotropique. Faute de place nous n'y référerons pas dans la présente note

Figure 1. Extrait du questionnaire de recensement américain

6 What is this person's race? Mark **one or more races** to indicate what this person considers himself/herself to be.

White

Black, African Am., or Negro

American Indian or Alaska Native — Print name of enrolled or principal tribe. ↘

Asian Indian Native Hawaiian

Chinese Guamanian or Chamorro

Filipino Samoan

Japanese Other Pacific Islander — Print race. ↘

Korean

Vietnamese

Other Asian — Print race. ↘

Some other race — Print race. ↘

Tableau 1: Réponses à la question « Dans la vie quotidienne, les gens ont tendance à classer les autres dans des catégories (par exemple blanc, noir, maghrébin, etc.). Comment pensez-vous que les gens vous voient ? » parmi un échantillon représentatif de Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque.

Type	Verbatim recodé	%	N
Ethnique	Maghrébin	16	139
	Blanc	10	83
	Noir	9	80
	Métis	3	22
	Arabe	2	20
	Sous-Total		40
Parcours	Immigrés, fils	3	26
	d'immigré Etranger / fils	7	57
	d'étranger	5	46
	Français Normal / comme tout le monde	10	89
	Sous-Total		27
Autre	SR	5	47
	Considérations générales positives	3	28
	Considérations générales négatives	3	27
	Ca dépend des gens	2	21
	Je ne sais pas	10	86
	Reliquat	11	93

Les résultats soulignent qu'il est possible de mesurer l'assignation ethno-raciale mais aussi combien l'élaboration d'un référentiel ethno-racial s'avérerait complexe en France. Alors même que le libellé de la question mentionnait explicitement et délibérément uniquement des exemples « ethno-raciaux » (maghrébin, noir, blanc), seuls 40% des interviewés font en effet référence à des catégories de ce type. Cela tient notamment à ce que certains -27%- répondent plutôt en termes de parcours, que ce soient pour rappeler leur assignation à l'immigration (3%) ou aux étrangers (7%) ou pour mettre en avant leur normalité qu'elle soit mentionnée telle qu'elle (10%) ou qu'il soit fait mention de leur nationalité française (5%). On peut enfin faire ressortir un groupe hétérogène formé d'individus pour qui soit la question n'a pas de sens (les sans-réponses et les « je ne sais pas », « ça dépend », au total 17% de l'échantillon), soit qui répondent selon des logiques encore autres.

Pour nombre d'individus la question et ce qu'elle implique du poids du regard des autres fait sens soit qu'ils y échappent (les réponses de type « blanc », « normal », « français »), soit qu'ils verbalisent l'assignation minoritaire qu'ils ressentent au quotidien (immigrés, étrangers, métis, noir, arabe, maghrébin). Clairement la société et le quotidien qui transparaissent dans les réponses à cette question démontrent combien l'assignation ethno-raciale n'est pas un épiphénomène et qu'elle distingue les individus au sein même d'un échantillon de Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque. Si on additionne les catégories susceptibles de révéler des discriminations par la simple mention d'une différence visible, 40% de l'échantillon est dans cette situation.

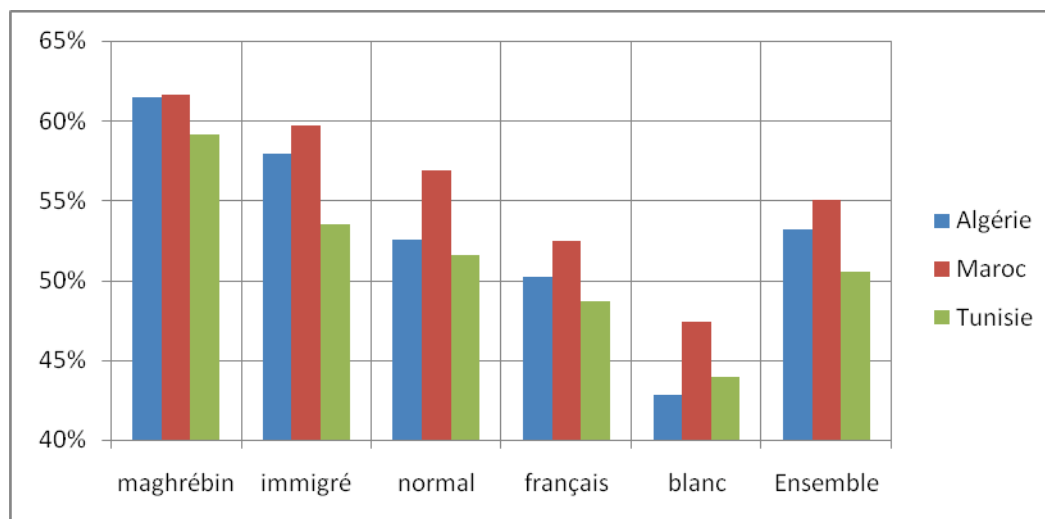
Est-ce utile de mesurer ?

Si les réponses à la question relative à l'assignation ethno-raciale sont en elles-mêmes intéressantes⁷. l'existence de cet indicateur et son utilisation doivent permettre de faire progresser la connaissance des phénomènes sociaux, tout particulièrement l'analyse des discriminations, pour pleinement justifier son existence, notamment par rapport aux indicateurs existants. Pour ce faire nous avons choisi deux questions spécifiques : qui est victime de racisme dans la vie quotidienne ? La pratique du *racial profiling* de la police diminue-t-elle la confiance dans la police ?

58% de notre échantillon a déclaré être victime de racisme. Sans surprise, un modèle de régression logistique qui prend en compte l'origine migratoire des répondants (Maghreb, Turquie ou Afrique subsaharienne), la mixité des origines et la position dans le parcours migratoire (immigré, 1^{ère} ou 2^{nde} génération née en France) ainsi que le genre, le diplôme et l'âge s'avère heuristique (13% de part de variance expliquée). Par rapport à la 2^{nde} génération née en France, et toutes choses égales par ailleurs, les immigrés naturalisés et la première génération née en France ont 2,5 fois plus de « chances » d'être victimes de discriminations ; être issu d'un couple « mixte » diminue de moitié cette probabilité quand être originaire d'Afrique subsaharienne la double par rapport aux individus d'origine maghrébine. Une fois introduite une version condensée de la variable relative à l'assignation ethno-raciale, la part de variance expliquée par le modèle augmente de près de 50%. Qui plus est, cette variable est statistiquement significative, autrement dit les facteurs habituels -l'âge, le diplôme, le genre, l'origine nationale des parents ou la mixité -ne pallient qu'imparfaitement son absence dans la majorité des enquêtes. Il existe bien dans les relations sociales un poids spécifique du phénotype et de sa visibilité qui accroît la probabilité d'être victime de comportements discriminatoires. Le graphique 1 figure la probabilité moyenne prédite d'être discriminé selon l'origine nationale et l'assignation ethno-raciale.

⁷ On remarque ainsi que ces réponses ne sont pas exprimées « au hasard » et bien au contraire qu'elles s'inscrivent dans le vécu des individus, notamment au regard de la mixité de leurs origines, du courant migratoire dont ils sont issus mais aussi de leur relation à l'immigration (immigrés, 1^{ère} et 2^{ème} génération née en France).

Graphique 1. Probabilité d'être victime de discrimination selon l'assignation ethno-raciale et l'origine nationale parmi un échantillon représentatif de Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque



Ainsi la probabilité pour un Français d'origine algérienne d'être victime de discrimination progresse de 53% à 62% selon que l'individu est plutôt vu comme « français » ou « maghrébin », la plus faible probabilité d'être discriminé étant associée aux répondants perçus comme « blanc » (43%).

Au sujet des tensions entre la police d'une part et les « nouveaux Français » (et les minorités visibles) d'autre part, la confiance moindre de ces derniers dans la police se concrétise par une différence de près de 20 points avec celle observée parmi les Français en général, même lorsque l'on contrôle par les variables socio-professionnelles habituelles. La pratique du *racial profiling* par les forces de l'ordre peut être une des causes de cette défiance plus prononcée. Le tableau 2 met en évidence qu'être contrôlé par la police varie selon l'assignation ethnique au sein même des Français d'origine africaine, maghrébine et turque. Cependant, seuls les hommes sont affectés par ce phénomène⁸ de ciblage dépendant du phénotype parmi les Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque.

Tableau 2. Proportion d'individus contrôlés par la police selon l'assignation ethno-raciale et le genre parmi un échantillon représentatif de Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque

% d'individus contrôlés	Homme	Femme
Perçu comme « Blanc », « Français » ou « normal »	43	23
Perçu comme appartenant à une minorité visible	56	22

En outre, le contact avec la police a un effet négatif sur la confiance dans celle-ci lorsque l'on est perçu comme appartenant à une minorité visible (34 % de confiance, voir tableau 3). En effet, la proportion de répondants ayant un sentiment d'être traité avec respect par la police est près de trois fois inférieure parmi ceux perçus comme appartenant à une minorité visible. Sans être les seules variables explicatives, la fréquence des contrôles de police et leur déroulement sont significativement associés au déficit de confiance des minorités visibles dans la police.

⁸ La proportion de personnes contrôlées varie également avec l'âge sans remettre en cause le phénomène brièvement exposé.

Tableau 3. Proportion de confiance dans la police selon l'assignation ethno-raciale et le fait d'avoir été contrôlé par la police parmi un échantillon représentatif de Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque.

% confiance dans la police	Pas de contrôle policier	Contrôle policier
Perçu comme « Blanc », « Français » ou « normal »	67	61
Perçu comme appartenant à minorité visible	53	34

Au total, l'existence, possible, d'un indicateur d'ethnicité, pour imparfait qu'il soit, permet de vérifier l'existence d'un phénomène spécifique (l'impact du phénotype ethno-racial), d'en estimer la portée et d'en comprendre le mécanisme dans une variété de situations. L'analyse ne se fonde pas sur le contraste entre des catégories ethniques mais sur l'articulation de celles-ci avec d'autres facteurs pour restituer les logiques du social. Parce que la société française a aujourd'hui plus que jamais besoin de reconnaître sa diversité ainsi que ses difficultés à l'accepter, elle doit pouvoir disposer des outils nécessaires pour mener à bien cette réflexion. A l'inverse, se baser uniquement sur l'origine nationale ou l'histoire migratoire, par exemple, pour étudier, de manière nécessairement indirecte, les discriminations ethno-raciales revient à accepter un niveau élevé d'approximation... et d'hypocrisie.

Annexe 1 : listing des modèles sur le sentiment d'être discriminé

	Modèle 1		Modèle 2	
	B	Sig.	B	Sig.
Mixité mixte non-mixte	-0,6	0	-0,35	0,05
Age 18-24 25-34 ans 35-49 ans 50 et+	0,97 0,97 0,82	0 0 0	0,81 0,8 0,74	0 0 0
Diplôme sans et primaire secondaire bac supérieur	-0,23 0,09 0,16	0,35 0,61 0,44	-0,25 0,03 0,17	0,33 0,87 0,41
relation à l'immigration immigrés naturalisés première génération née en France seconde génération née en France	0,89 0,91	0,01 0	0,61 0,7	0,07 0,02
Origine nationale Turquie Algérie Maroc Tunisie Autre Afrique	-0,36 -0,75 -0,94 -0,94	0,39 0 0 0	0,03 -0,49 -0,64 -0,58	0,94 0,05 0,02 0,06
Genre Homme Femme	0,28	0,07	0,31	0,04
assignation ethnoraciale maghrébin, arabe noir immigré, étranger reliquat normal français blanc			1,42 1,91 1,94 0,99 0,87 0,75	0 0 0 0 0,01 0,07
Constante	-0,53	0,22	-1,62	0